

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL LE PORTEL - OUTREAU

Secrétariat

Mairie du Portel

03-21-87-73-73

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt quatre, le vingt deux mars, à quinze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie d'OUTREAU, sous la présidence de Monsieur Sébastien CHOCHOIS, Maire d'Outreau, et la vice-présidence de Monsieur Olivier BARBARIN, Maire du Portel, en suite des convocations en date du quinze mars dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

### Etaient présents :

M. Sébastien CHOCHOIS, Président, Maire d'Outreau,  
M. Olivier BARBARIN, Vice-Président, Maire du Portel,  
M. Jean-Pierre PODEVIN, Mme Sylvie DELETOILLE, Mme Corinne VANACKERE, Mme Laura BOMY,  
délégués d'Outreau  
Mme Laurence DEWALLE, M. Maxime LEPRETRE, M. André DOUCHET, Mme Christine GRIGNON,  
Délégués du Portel

### Assistaient à la réunion :

M. Franck DEGARDIN, Directeur Général des Services du Portel  
M. Laurent LANNOY, Directeur Général des Services d'Outreau  
M. Jean-Michel TARTARE, Directeur des Services Techniques d'Outreau  
Mme Florence LIMASCON, Directrice de la Piscine « Océane »

**Mme Laurence DEWALLE est élue secrétaire de séance.**

### N°2024-3 Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2024.

L'ordre du jour était accompagné du projet du procès-verbal de la séance du 9 février 2024.

Après avoir pris connaissance de ce procès-verbal,

Le Comité Syndical invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Président,

**DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**- de l'approuver.**

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 10

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Le Président  
**Sébastien CHOCHOIS**  
Maire d'Outreau  
Conseiller Départemental



*Sébastien Chochois*

Accusé de réception en préfecture  
062-256201518-20240322-2024-3-DE  
Date de télétransmission : 02/04/2024  
Date de réception préfecture : 02/04/2024

**Date d'affichage** : Le 25/03/2024

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL LE PORTEL - OUTREAU

Secrétariat

==  
Mairie du Portel

==  
☎ 03-21-87-73-73

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt quatre, le vingt deux mars, à quinze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie d'OUTREAU, sous la présidence de Monsieur Sébastien CHOCHOIS, Maire d'Outreau, et la vice-présidence de Monsieur Olivier BARBARIN, Maire du Portel, en suite des convocations en date du quinze mars dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

### Etaient présents :

M. Sébastien CHOCHOIS, Président, Maire d'Outreau,  
M. Olivier BARBARIN, Vice-Président, Maire du Portel,  
M. Jean-Pierre PODEVIN, Mme Sylvie DELETOILLE, Mme Corinne VANACKERE, Mme Laura BOMY,  
délégués d'Outreau  
Mme Laurence DEWALLE, M. Maxime LEPRETRE, M. André DOUCHET, Mme Christine GRIGNON,  
Délégués du Portel

### Assistaient à la réunion :

M. Franck DEGARDIN, Directeur Général des Services du Portel  
M. Laurent LANNNOY, Directeur Général des Services d'Outreau  
M. Jean-Michel TARTARE, Directeur des Services Techniques d'Outreau  
Mme Florence LIMASCON, Directrice de la Piscine « Océane »

**Mme Laurence DEWALLE est élue secrétaire de séance.**

### N°2024-4 **Objet : Approbation du Compte de Gestion 2023 dressé par la Trésorerie.**

Il est proposé d'adopter le compte de gestion 2023 dressé par la Trésorerie.

→ Vu le compte de gestion présenté par la Trésorerie,  
→ Considérant que les écritures du compte de gestion sont conformes à celles du compte administratif,  
→ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Le Comité Syndical invité à délibérer,  
Sur proposition de Monsieur le Président,

**DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **De déclarer** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023, du Syndicat Intercommunal, par la Trésorerie, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 10

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Le Président  
**Sébastien CHOCHOIS**  
Maire d'Outreau  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-256201518-20240322-2024-4-DE  
Date de télétransmission : 02/04/2024  
Date de réception préfecture : 02/04/2024

**Date d'affichage** : Le 25/03/2024

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL LE PORTEL - OUTREAU

Secrétariat

==  
Mairie du Portel

==  
☎ 03-21-87-73-73

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt quatre, le vingt deux mars, à quinze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie d'OUTREAU, sous la présidence de Monsieur Sébastien CHOCHOIS, Maire d'Outreau, et la vice-présidence de Monsieur Olivier BARBARIN, Maire du Portel, en suite des convocations en date du quinze mars dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

### Etaient présents :

M. Sébastien CHOCHOIS, Président, Maire d'Outreau,  
M. Olivier BARBARIN, Vice-Président, Maire du Portel,  
M. Jean-Pierre PODEVIN, Mme Sylvie DELETOILLE, Mme Corinne VANACKERE, Mme Laura BOMY,  
délégués d'Outreau  
Mme Laurence DEWALLE, M. Maxime LEPRETRE, M. André DOUCHET, Mme Christine GRIGNON,  
Délégués du Portel

### Assistaient à la réunion :

M. Franck DEGARDIN, Directeur Général des Services du Portel  
M. Laurent LANNOY, Directeur Général des Services d'Outreau  
M. Jean-Michel TARTARE, Directeur des Services Techniques d'Outreau  
Mme Florence LIMASCON, Directrice de la Piscine « Océane »

**Mme Laurence DEWALLE est élue secrétaire de séance.**

### N°2024-4 **Objet : Approbation du Compte de Gestion 2023 dressé par la Trésorerie.**

Il est proposé d'adopter le compte de gestion 2023 dressé par la Trésorerie.

→ Vu le compte de gestion présenté par la Trésorerie,  
→ Considérant que les écritures du compte de gestion sont conformes à celles du compte administratif,  
→ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Le Comité Syndical invité à délibérer,  
Sur proposition de Monsieur le Président,

**DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **De déclarer** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023, du Syndicat Intercommunal, par la Trésorerie, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 10

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Le Président  
**Sébastien CHOCHOIS**  
Maire d'Outreau  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-256201518-20240322-2024-4-DE  
Date de télétransmission : 02/04/2024  
Date de réception préfecture : 02/04/2024

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL LE PORTEL - OUTREAU

Secrétariat

Mairie du Portel

☎ 03-21-87-73-73

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt quatre, le vingt deux mars, à quinze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie d'OUTREAU, sous la présidence de Monsieur Sébastien CHOCHOIS, Maire d'Outreau, et la vice-présidence de Monsieur Olivier BARBARIN, Maire du Portel, en suite des convocations en date du quinze mars dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

### Etaient présents :

M. Sébastien CHOCHOIS, Président, Maire d'Outreau,  
M. Olivier BARBARIN, Vice-Président, Maire du Portel,  
M. Jean-Pierre PODEVIN, Mme Sylvie DELETOILLE, Mme Corinne VANACKERE, Mme Laura BOMY, délégués d'Outreau  
Mme Laurence DEWALLE, M. Maxime LEPRETRE, M. André DOUCHET, Mme Christine GRIGNON, Délégués du Portel

### Assistaient à la réunion :

M. Franck DEGARDIN, Directeur Général des Services du Portel  
M. Laurent LANNOY, Directeur Général des Services d'Outreau  
M. Jean-Michel TARTARE, Directeur des Services Techniques d'Outreau  
Mme Florence LIMASCON, Directrice de la Piscine « Océane »

**Mme Laurence DEWALLE est élue secrétaire de séance.**

### N°2024-5 Objet : Vote du Compte Administratif 2023 du Syndicat Intercommunal.

Le Compte Administratif 2023 a été remis aux membres du Comité Intercommunal avec leur convocation.

Le Compte Administratif 2023 du Syndicat Intercommunal fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation de 309.574,48 euros
- Un déficit d'investissement de 150.720,16 euros
- soit un excédent global de 158.854,32 euros

Le présent compte administratif est, bien entendu, strictement conforme au compte de gestion tenu par la Trésorerie.

- Ayant procédé aux élections au scrutin uninominal majoritaire,
- Le Comité Intercommunal désigne comme Président de séance à l'occasion du vote du compte administratif

Ville : M. Olivier BARBARIN

- Vu les documents présentés,

Sous la présidence de M. Olivier BARBARIN, Monsieur CHOCHOIS, ayant quitté la salle,

Le Comité Syndical invité à délibérer, sur proposition de Monsieur le Président,

**DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **d'approuver le Compte Administratif 2023** du Syndicat Intercommunal.

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 9

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Accusé de réception en préfecture  
062-256201518-20240322-2024-5-DE  
Date de télétransmission : 02/04/2024  
Date de réception préfecture : 02/04/2024



Le Président  
**Sébastien CHOCHOIS**  
Maire d'Outreau  
Conseiller Départemental

Date d'affichage : Le 25/03/2024

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL LE PORTEL - OUTREAU

Secrétariat

Mairie du Portel

03-21-87-73-73

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt quatre, le vingt deux mars, à quinze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie d'OUTREAU, sous la présidence de Monsieur Sébastien CHOCHOIS, Maire d'Outreau, et la vice-présidence de Monsieur Olivier BARBARIN, Maire du Portel, en suite des convocations en date du quinze mars dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

### Etaient présents :

M. Sébastien CHOCHOIS, Président, Maire d'Outreau,  
M. Olivier BARBARIN, Vice-Président, Maire du Portel,  
M. Jean-Pierre PODEVIN, Mme Sylvie DELETOILLE, Mme Corinne VANACKERE, Mme Laura BOMY, délégués d'Outreau  
Mme Laurence DEWALLE, M. Maxime LEPRETRE, M. André DOUCHET, Mme Christine GRIGNON, Délégués du Portel

### Assistaient à la réunion :

M. Franck DEGARDIN, Directeur Général des Services du Portel  
M. Laurent LANNOY, Directeur Général des Services d'Outreau  
M. Jean-Michel TARTARE, Directeur des Services Techniques d'Outreau  
Mme Florence LIMASCON, Directrice de la Piscine « Océane »

**Mme Laurence DEWALLE est élue secrétaire de séance.**

### N°2024-6 **Objet : Affectation du résultat d'exploitation 2023.**

Une fois le compte administratif de l'exercice adopté, l'affectation du résultat doit, en application de la nomenclature M 14, être décidée par l'assemblée délibérante.

- Constatant que le compte Administratif 2023 fait apparaître un excédent d'exploitation, identique à celui du comptable, de **309.574,48 Euros**.

- Constatant que le compte administratif 2023 fait apparaître un déficit d'investissement, identique à celui du comptable, de **150.720,16 Euros**.

Le Comité Syndical invité à délibérer,  
Sur proposition de Monsieur le Président,  
**DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,**

D'affecter la totalité du résultat d'exploitation comme suit :

- Virement à la section d'investissement : EN RESERVE : **150.720,16 Euros**
- Affectation à l'excédent reporté : **158.854,32 Euros**

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 10

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Accusé de réception en préfecture  
062-256201518-20240322-2024-6-DE  
Date de télétransmission : 02/04/2024  
Date de réception préfecture : 02/04/2024



Le Président  
**Sébastien CHOCHOIS**  
Maire d'Outreau  
Conseiller Départemental

**Date d'affichage** : Le 25/03/2024

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL LE PORTEL - OUTREAU

Secrétariat

Mairie du Portel

03-21-87-73-73

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt quatre, le vingt deux mars, à quinze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie d'OUTREAU, sous la présidence de Monsieur Sébastien CHOCHOIS, Maire d'Outreau, et la vice-présidence de Monsieur Olivier BARBARIN, Maire du Portel, en suite des convocations en date du quinze mars dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

### Etaient présents :

M. Sébastien CHOCHOIS, Président, Maire d'Outreau,  
M. Olivier BARBARIN, Vice-Président, Maire du Portel,  
M. Jean-Pierre PODEVIN, Mme Sylvie DELETOILLE, Mme Corinne VANACKERE, Mme Laura BOMY, délégués d'Outreau  
Mme Laurence DEWALLE, M. Maxime LEPRETRE, M. André DOUCHET, Mme Christine GRIGNON, Délégués du Portel

### Assistaient à la réunion :

M. Franck DEGARDIN, Directeur Général des Services du Portel  
M. Laurent LANNOY, Directeur Général des Services d'Outreau  
M. Jean-Michel TARTARE, Directeur des Services Techniques d'Outreau  
Mme Florence LIMASCON, Directrice de la Piscine « Océane »

**Mme Laurence DEWALLE est élue secrétaire de séance.**

### N°2024-7 **Objet : Budget Primitif 2024 du Syndicat Intercommunal.**

L'ordre du jour appelle l'examen et le vote du budget primitif 2024.

Chaque membre du Comité Intercommunal a reçu le projet du budget primitif avec sa convocation.

Monsieur le Président invite le Comité à en prendre connaissance.

Le Comité Syndical invité à délibérer,  
Sur proposition de Monsieur le Président,

**DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**- D'adopter le Budget Primitif 2024 du Syndicat Intercommunal.**

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 10

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Le Président  
**Sébastien CHOCHOIS**  
Maire d'Outreau  
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture  
062-256201518-20240322-2024-7-DE  
Date de télétransmission : 02/04/2024  
Date de réception préfecture : 02/04/2024

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL LE PORTEL - OUTREAU

Secrétariat

==  
Mairie du Portel

==  
☎ 03-21-87-73-73

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt quatre, le vingt deux mars, à quinze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie d'OUTREAU, sous la présidence de Monsieur Sébastien CHOCHOIS, Maire d'Outreau, et la vice-présidence de Monsieur Olivier BARBARIN, Maire du Portel, en suite des convocations en date du quinze mars dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

### Etaient présents :

M. Sébastien CHOCHOIS, Président, Maire d'Outreau,  
M. Olivier BARBARIN, Vice-Président, Maire du Portel,  
M. Jean-Pierre PODEVIN, Mme Sylvie DELETOILLE, Mme Corinne VANACKERE, Mme Laura BOMY,  
délégués d'Outreau  
Mme Laurence DEWALLE, M. Maxime LEPRETRE, M. André DOUCHET, Mme Christine GRIGNON,  
Délégués du Portel

### Assistaient à la réunion :

M. Franck DEGARDIN, Directeur Général des Services du Portel  
M. Laurent LANNOY, Directeur Général des Services d'Outreau  
M. Jean-Michel TARTARE, Directeur des Services Techniques d'Outreau  
Mme Florence LIMASCON, Directrice de la Piscine « Océane »

**Mme Laurence DEWALLE est élue secrétaire de séance.**

**N°2024-8    Objet :    **Indemnité mensuelle accordée aux deux Directeurs des Services Techniques et aux deux secrétaires du Syndicat Intercommunal des communes de Le Portel et d'Outreau : Modification.****

Il est proposé au Comité Intercommunal de modifier la délibération octroyant l'indemnité mensuelle aux deux Directeurs des Services Techniques et aux deux secrétaires du Syndicat Intercommunal, comme suit :

#### **L'indemnité mensuelle est octroyée :**

→ **Aux deux Directeurs des Services Techniques du PORTEL et d'OUTREAU**

→ **Aux deux secrétaires du Syndicat :**

✓ **Au Directeur Général des Services de Le Portel**, qui est chargé du suivi administratif du SILPO.

✓ **Au Directeur Général des Services d'Outreau**, qui est chargé de la comptabilité du SILPO.

L'indemnité est égale à 15 % du traitement brut correspondant au 1er échelon de la carrière de Directeur Général des Services de 10.000 à 20.000 habitants.

- Vu la délibération institutive en date du 20 novembre 1990 ;

- Vu les délibérations modificatives en date des 2 novembre 1998, 18 décembre 2001, 14 octobre 2002, 18 décembre 2002, 29 février 2008, 25 mars 2009, 20 juin 2017 et 28 janvier 2022 ;

Le Comité Syndical invité à délibérer, sur proposition de Monsieur le Président,

**DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**- D'octroyer cette indemnité mensuelle :**

→ **Aux deux Directeurs des Services Techniques du PORTEL et d'OUTREAU**

→ **Aux deux secrétaires du Syndicat :**

✓ **Au Directeur Général des Services de Le Portel.**

✓ **Au Directeur Général des Services d'Outreau.**

**Résultat des votes :** Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 10

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Accusé de réception en préfecture  
062-256201518-20240322-2024-8-DE  
Date de télétransmission : 02/04/2024  
Date de réception préfecture : 02/04/2024



Le Président  
**Sébastien CHOCHOIS**  
Maire d'Outreau  
Conseiller Départemental

**Date d'affichage :** Le 25/03/2024

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL LE PORTEL - OUTREAU

Secrétariat

Mairie du Portel

☎ 03-21-87-73-73

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt quatre, le vingt deux mars, à quinze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie d'OUTREAU, sous la présidence de Monsieur Sébastien CHOCHOIS, Maire d'Outreau, et la vice-présidence de Monsieur Olivier BARBARIN, Maire du Portel, en suite des convocations en date du quinze mars dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

### Etaient présents :

M. Sébastien CHOCHOIS, Président, Maire d'Outreau,  
M. Olivier BARBARIN, Vice-Président, Maire du Portel,  
M. Jean-Pierre PODEVIN, Mme Sylvie DELETOILLE, Mme Corinne VANACKERE, Mme Laura BOMY, délégués d'Outreau  
Mme Laurence DEWALLE, M. Maxime LEPRETRE, M. André DOUCHET, Mme Christine GRIGNON, Délégués du Portel

### Assistaient à la réunion :

M. Franck DEGARDIN, Directeur Général des Services du Portel  
M. Laurent LANNOY, Directeur Général des Services d'Outreau  
M. Jean-Michel TARTARE, Directeur des Services Techniques d'Outreau  
Mme Florence LIMASCON, Directrice de la Piscine « Océane »

**Mme Laurence DEWALLE est élue secrétaire de séance.**

**N°2024-9    Objet :    **Approbation du règlement de la piscine Océane et du règlement intérieur du personnel de la piscine Océane.****

Le Conseil Intercommunal Le Portel-Outreau est invité à se prononcer sur la création :

- du règlement de la piscine Océane
- et du règlement intérieur du personnel de la piscine Océane.

- Considérant que les projets de règlement de la piscine et de règlement intérieur du personnel ont été transmis à tous les membres du Comité Intercommunal,

- Vu l'avis du Comité Social Territorial départemental réuni en date du 18 décembre 2023

"Avis favorable à l'unanimité des deux collèges. Le syndicat C.G.T. indique qu'il s'agit du règlement spécifique aux personnels de la piscine non existant depuis la mise en place de la structure. L'environnement des agents a été pris en compte. Favorable."

Le Comité Syndical invité à délibérer,  
Sur proposition de Monsieur le Président,

**DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**- d'approuver le règlement de la piscine Océane et le règlement intérieur du personnel de la piscine Océane tels que ci-annexés, applicables au 1<sup>er</sup> avril 2024.**

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 10

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Accusé de réception en préfecture  
062-256201518-20240322-2024-9-DE  
Date de télétransmission : 02/04/2024  
Date de réception préfecture : 02/04/2024



Le Président  
**Sébastien CHOCHOIS**  
Maire d'Outreau  
Conseiller Départemental

**Date d'affichage :** Le 25/03/2024

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL LE PORTEL - OUTREAU

Secrétariat

Mairie du Portel

☎ 03-21-87-73-73

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt quatre, le vingt deux mars, à quinze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie d'OUTREAU, sous la présidence de Monsieur Sébastien CHOCHOIS, Maire d'Outreau, et la vice-présidence de Monsieur Olivier BARBARIN, Maire du Portel, en suite des convocations en date du quinze mars dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

### Etaient présents :

M. Sébastien CHOCHOIS, Président, Maire d'Outreau,  
M. Olivier BARBARIN, Vice-Président, Maire du Portel,  
M. Jean-Pierre PODEVIN, Mme Sylvie DELETOILLE, Mme Corinne VANACKERE, Mme Laura BOMY,  
délégués d'Outreau  
Mme Laurence DEWALLE, M. Maxime LEPRETRE, M. André DOUCHET, Mme Christine GRIGNON,  
Délégués du Portel

### Assistaient à la réunion :

M. Franck DEGARDIN, Directeur Général des Services du Portel  
M. Laurent LANNOY, Directeur Général des Services d'Outreau  
M. Jean-Michel TARTARE, Directeur des Services Techniques d'Outreau  
Mme Florence LIMASCON, Directrice de la Piscine « Océane »

**Mme Laurence DEWALLE est élue secrétaire de séance.**

**N°2024-10 Objet : Plan d'actions pour l'Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein du Syndicat Intercommunal Le Portel Outreau 2024-2026.**

- Vu la loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- Vu le décret n°2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'actions relatifs à légalité professionnelle dans la fonction publique ;
- Vu la circulaire préfectorale en date du 24 février 2021 ;
- Conformément à la demande de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais ;

Un plan d'actions pour l'Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein du Syndicat Intercommunal Le Portel Outreau a été établi pour la période 2024-2026.

- Considérant que ce plan d'actions pour l'Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein du Syndicat Intercommunal a été transmis à tous les membres du Comité Intercommunal,

Le Comité Syndical invité à délibérer,  
Sur proposition de Monsieur le Président,  
**DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**- de l'approuver.**

Résultat des votes : Contre : /  
Abstention(s) : /  
Pour : 10

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre

Accusé de réception en préfecture  
062-256201518-20240322-2024-10-DE  
Date de télétransmission : 02/04/2024  
Date de réception préfecture : 02/04/2024



Le Président  
**Sébastien CHOCHOIS**  
Maire d'Outreau  
Conseiller Départemental

**Date d'affichage :** Le 25/03/2024